



Fête des Mères dimanche 7 juin : les familles pourront se retrouver pour honorer les mamans à qui nous souhaitons une Bonne Fête.

Cette lettre accompagne les 2 masques offerts par la commune pour protéger, adultes et enfants de plus de 10 ans ; fabriqués localement par Lacoste, ils sont lavables 20 fois. Ils sont obligatoires à certains endroits et recommandés pour se protéger. Le 3^{ème} masque est celui offert par le Conseil départemental. Au verso conseils d'entretien pour les deux modèles.

Lundi 15 juin 2020 de 9h30 à 11h30 : Permanence d'information et d'orientation juridiques du Cdad. Inscriptions en mairie, appeler le 03 25 76 67 93.
Mardi 7 juillet 2020 de 10h à 12 h à Saint Lyé, inscriptions au 03 25 76 60 07.

Conseil municipal : Le Conseil réuni lundi 25 mai, élu au complet suite à l'élection du 15 mars, a été officiellement installé avec un ordre du jour très restreint pour respecter les instructions gouvernementales : élection du maire, des adjoints et désignation de quelques commissions.

Mairie : La mairie sera à nouveau ouverte normalement à compter du lundi 8 juin. Une personne à la fois dans le sas ; avec un masque. L'on vous en donne si vous ne l'avez pas et gel pour se laver les mains. Les photocopies sont gratuites.

Ecole et Centre de loisirs : l'école a repris en mai pour les enfants des parents volontaires soit une soixantaine d'enfants avec un protocole très contraignant ; chaque enseignant était assisté d'un animateur pour l'aider, désinfecter les locaux, le matériel et vérifier l'occupation limitée des toilettes. Les enfants sont équipés de visières ; les enseignants et les animateurs de masques et de visières. Grâce à une organisation pensée et à l'engagement sans faille de tous, que le maire remercie, les choses se sont bien passées. En juin, l'organisation est modifiée pour accueillir environ 120 enfants avec un protocole toujours aussi strict, contraignant, coûteux et dont le maintien de la limitation du nombre d'enfants par classe reste incompréhensible.

Point-Lecture : est fermé jusqu'à nouvel ordre ; si un livre vous manque, indiquer l'auteur et le titre

La Poste change ses horaires : Le bureau est dorénavant ouvert le matin, du lundi au vendredi de 9 h à midi et ne peut recevoir qu'une personne à la fois porteuse d'un masque ; un distributeur de gel y est installé.

Travaux : Le silo n'existe plus, il est réduit à un tas de gravats et de ferraille. Le deuxième pont rue des Nozeaux s'est vu doté des poutrelles métalliques qui supporteront bientôt la route. Les engins ont envahi le carrefour de la route de l'Aéroport et de la route de Grange l'Evêque pour le transformer en rond-point, l'objectif assurer sécurité et fluidité.

Concours des Maisons Fleuries : Inscriptions ouvertes pour la saison 2020. Tél 03 25 76 67 93.

La SPA de Saint Parres a chargé la gendarmerie de collecter tout ce que vous pouvez lui offrir pour le bien-être des chiens : croquettes, jouets pour animaux, paniers, couvertures etc. tél 03 25 43 32 90.

Le virus nous impose de changer nos habitudes :

- On respecte les distances 1m50 voire 2 m entre chaque personne.
- On ne se serre plus les mains, on évite les embrassades et on porte le masque.
- Gel mis à disposition à la mairie, à l'école, à la poste, dans les salles, à l'église.
- Dans les toilettes, on ferme le couvercle avant de tirer la chasse d'eau.

Alain Hubinois, maire

Conseils d'entretien

Deux masques par personne de la Commune :

- Marque Lacoste : devant blanc, arrière gris foncé.
- On le conserve 4 heures avant de le changer.

Réutilisable jusqu'à 20 fois, lavage à 60 ° C, cycle délicat.

Séchage machine et repassage doux.

Pas de séchage au séchoir à cheveux.

Un masque par personne du Conseil départemental :

- Marque Chanteclerc : couleur beige.
- Lavage à 60 ° C pendant 30 minutes minimum
- Séchage mécanique obligatoire
- Repassage à 120 ° C minimum obligatoire afin de stériliser le masque